

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2683 Société : MUPRAS

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : BENDI SI MOHAMED

Date de naissance : 1952

Adresse : habsielle

Tél. : 0623.13.6021

Total des frais engagés : 4700,- Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 11 Mars 2023

Nom et prénom du malade : BENDI SI MOHAMED Age : _____

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Amelopile

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : 10/04/2023

Signature de l'adhérent(e) :



Croissant Rouge Marocain
Clinique D'Ophtalmologie
Maladies et Chirurgie des yeux

Tél : 05 37 37 43 05 - Fax : 05 37 37 43 06
Adresse : 6 Rue Omar Ibn Abdelaziz
KENITRA



الهلال الأحمر المغربي
مصحة العيون

أمراض و جراحة العيون

الهاتف : 05 37 37 43 05
العنوان : 6 زنقة عمر ابن عبد العزيز
القططرة



PT2001000824

11 mars 2023

Mr. BENDI Simohamed

22,60

FLUCON 0.1 % COLLYRE



1 gtte 2 fois par jour

45,90
CILOXAN COLLYRE



1 goutte 3 f / j



Traitemennt pendant : 10 jours , dans l'œil gauche

T : 68,50



Dr.Zineb Tabouloud
Ophtalmologiste
Clinique du CRNI Kénitra
INPE: 051072403





OPTICIEN - LUNETTIER - CONSEILS VISAGISTE

Un autre regard sur vos yeux

FACTURE N° : 4464

Casablanca, le 6-04-2023

Mme / Mr : BENDI Si Mohamed

Dr :

VL

OD : +1,00 (-3 \circ 80)

OG : +2 (-3 \circ 85)

Monture

KB optique
1000. DH

VP-Add

OD : add +1,00

OG : add +2,00

Verres

Progressif ORNA 8% DH
3500. DH =

Total à payer : 4500. DH

Arrêtée la présente facture à la somme de :

Peyresques

Quatre mille
Cinq cent DH

Cachet et signature

M-A-D OPTIC
Opticien Optométriste
63, Rue Rguibat
Casablanca

Adresse : 63 Rue Rguibat Bourgogne - Casablanca - Tél : 05 22 29 55 36
Capitale : 100.000 - Patente : 35402703 - IF : 47232711 - RC 6123
ICE : 002642590000069

Croissant Rouge Marocain
Clinique D'Ophtalmologie
Maladies et Chirurgie des yeux

Tél : 05 37 37 43 05 - Fax : 05 37 37 43 06
Adresse : 6 Rue Omar Ibn Abdelaziz
KENITRA



الهلال الأحمر المغربي

مصحة العيون

أمراض و جراحة العيون

الهاتف : 05 37 37 43 05
العنوان : 6 زنقة عمر ابن عبد العزيز
المقاطعة



PT2001000824

11 mars 2023

Mr. BENDI Simohamed

1/ Monture pour vision de loin + verres correcteurs
filtre anti lumiere bleue

VL : OD = + 1.50 (- 3.00 à 80°)

OG = + 2.00 (- 3.00 à 85°)

2/ Monture pour vision de près + verres correcteurs

VP : ODG = Add : + 2.50

M-A-D OPTIC
Opticien Optométriste
63, Rue Aguibate
Casablanca

